



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, vendredi 23 octobre 2015

Plan de soutien à l'élevage en Haute-Normandie

Réunion des représentants du monde agricole et agroalimentaire

Des avancées concrètes pour aider les exploitations en difficulté

Présenté le 22 juillet 2015 par Stéphane LE FOLL, ministre en charge de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le plan de soutien du Gouvernement à l'élevage français répond à l'urgence exprimée pour soutenir les trois filières, bovine, porcine et laitière, et à des objectifs de plus long terme par des mesures structurelles. Il a été complété depuis par l'annonce d'enveloppes budgétaires complémentaires et par de nouvelles mesures.

Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, a réuni le 22 octobre, les acteurs des filières d'élevage, ainsi que les services de l'État et les organismes financiers mobilisés dans la mise en œuvre de ce plan de soutien, pour un état des lieux de la déclinaison régionale, en Haute-Normandie.

Lors de cette réunion, le préfet a réaffirmé sa volonté et son attachement à une mise en œuvre efficace des mesures et à la mobilisation de tous. Dans cette optique, il a réuni ses services le 30 septembre dernier, pour organiser et améliorer leur coordination (diffusion des informations sur les dispositifs, modalités de traitement des dossiers d'agriculteurs en difficulté...). C'est un objectif d'efficacité et de résultat qui doit être partagé par tous.

Il a également fait part de l'ouverture récente du marché canadien à la viande bovine en provenance de 19 pays européens, dont la France, et l'ouverture du marché brésilien aux produits laitiers français, constituant ainsi de nouveaux marchés à l'export pour soutenir l'élevage français et donc celui de Haute-Normandie.

Par ailleurs, le préfet a souligné l'enjeu de développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective pour consolider les débouchés de la production agricole et agroalimentaire régionale. Pour aider les acteurs dans cette démarche, il a rappelé l'annonce par le ministre chargé de l'agriculture de la diffusion de deux nouveaux outils : une brochure sur les soutiens financiers publics qui sont mobilisables pour développer un projet d'approvisionnement local et un guide sur la constitution de plate-formes collectives au service de l'approvisionnement local.

- Les cellules d'urgence départementales se sont réunies tous les 15 jours depuis juillet, pour identifier les exploitations les plus en difficulté et les orienter vers les dispositifs de soutien les plus adaptés à leur situation.

Ces cellules ont permis d'identifier les exploitants agricoles en difficulté et d'étudier les premières demandes.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Plus de 900 dossiers ont été réceptionnés pour près de 2 000 demandes attendues. Chacun de ces dossiers est susceptible de bénéficier de l'une des mesures d'aide conjoncturelle du plan de soutien (prise en charge de cotisations sociales, prise en charge d'intérêts ou restructuration d'emprunts).

Les éleveurs en difficulté doivent se rapprocher des guichets uniques départementaux pour déposer leur dossier de demande (en direction départementale des territoires et de la mer).

- En outre, il a également été rappelé **le système d'apport de trésorerie remboursable (ATR) mis en place par le Gouvernement, pour sauvegarder les trésoreries des exploitations agricoles** qui ne recevront le versement des aides PAC de la campagne 2015 que dans le courant du deuxième trimestre 2016 (contre un paiement en décembre en année normale).

Lors de la première opération d'avance organisée en août (pour un paiement le 1^{er} octobre), les agriculteurs n'ont pas tous déposé de demande (52% au niveau national). Une deuxième procédure d'avance est en cours et un courrier est parti à l'attention des agriculteurs retardataires pour les alerter. Les dossiers doivent remonter impérativement aux DDTM pour le 31 octobre.

- **Les services départementaux et régionaux, DDTM et DRAAF, ont élaboré des critères régionaux harmonisés pour l'attribution des aides d'urgence** (Fonds d'allègement des charges FAC, restructuration des dettes, garanties bancaires). L'enveloppe régionale s'élève à 2 135 000 € (qui comprend le complément de 986 000 € attribué suite aux annonces du Premier ministre du 3 septembre). De nouvelles enveloppes, obtenues en accord avec l'Union européenne, ont été annoncées

Quels que soient les critères retenus, la répartition entre les deux départements est relativement stable et correspond à 70 % pour la Seine-Maritime et 30 % pour le département de l'Eure.

- **Les caisses de la MSA ont reçu près de 370 dossiers de demande** de prise en charge des cotisations qui vont être instruits dans les prochaines semaines. C'est le dispositif le plus mobilisé dans notre région par rapport aux autres mesures d'étalement du paiement des cotisations sociales agricoles ou d'allègement des charges sociales.

Certains dispositifs permettant la restructuration des dettes, auprès des services fiscaux, des banques ou de la banque publique d'investissement (Bpifrance), ne sont pas assez sollicités : Il faut mobiliser ces outils également et les services restent à la disposition des agriculteurs pour les accompagner dans cette démarche.

- **Les initiatives prises au titre des réponses structurelles ont été bien accueillies par les professionnels agricoles.**

Pour le développement de l'approvisionnement local et la priorité à la mention « Origine France » en restauration collective, la DRAAF a tenu une réunion spécifique le 22 septembre, pour partager les expériences acquises et présenter les divers outils disponibles.

Deux réunions filières, respectivement lait et viande ont été organisées les 2 et 6 octobre. Les éleveurs laitiers ont demandé que les engagements tarifaires pris le 24 juillet s'appliquent à l'ensemble des produits laitiers, et que les recommandations du médiateur présentées à Paris le 1^{er} octobre, lors la réunion filière laitière organisée par Stéphane Le Foll, soient suivies. Il est également apparu que les représentants des organisations de producteurs nouvellement constituées ont un besoin de formation pour jouer réellement leur rôle d'interlocuteurs des collecteurs.

Les représentants de la filière viande se sont concentrés sur les niveaux actuels de prix et ont fait état d'une réelle difficulté à engager des discussions constructives et à travailler sur des pistes de sortie de crise. Il a néanmoins été convenu de poursuivre les efforts engagés pour mettre en relation acteurs de commande publique et transformateurs régionaux.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Dans cette démarche de filière, le Gouvernement œuvre à ouvrir de nouveaux marchés d'exportation au bénéfice des éleveurs, comme en témoignent les dernières annonces d'ouverture de marché et la mise en place d'une plate-forme commerciale SAS "France Viande Export" pour mieux mobiliser l'offre française et bâtir des partenariats économiques confiants et durables avec les pays importateurs.

Dans le cadre du pilotage du **contrat régional de la filière alimentaire**, **les acteurs se sont rassemblés le 21 septembre pour présenter les avancées locales**. Cette réunion a permis de constater notamment les initiatives engagées pour favoriser les approvisionnements de proximité et issus de l'agriculture régionale. **Tous ont insisté pour renforcer et développer** les relations entre l'amont agricole et les industries agroalimentaires, et entre les industriels et la grande distribution.

Enfin, le préfet a donné rendez-vous à l'assemblée pour un nouvel état d'avancement de ce dossier. Il a annoncé également l'organisation par la DRAAF d'une journée de travail sur la restauration hors foyer et la commande publique d'ici la fin de l'année, pour rapprocher la production locale de la consommation locale.

- - -

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr